

MARS

INFOS

2020

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	PAGE 1
LA COMMUNICATION	PAGES 2-4
LA SITUATION SANITAIRE EN 2020	PAGE 5-6
L'ÉTAT CIVIL DE 2020	PAGE 7
ILS NOUS ONT QUITTÉS	PAGES 8-9
DES NOUVEAUX MARCIENS	PAGES 10-12
LE SAVIEZ-VOUS?	PAGE 13
LA NOUVELLE ÉQUIPE	PAGE 14
UNE ANCIENNE ÉQUIPE	PAGE 15
LES TRAVAUX	PAGE 16
TARIFS DE LOCATION ET DE CONCESSION	PAGES 17-18
AU SERVICE DES MARCIENS	PAGE 19
FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2020	PAGES 20-22
LE SIS DE SAINT-PIERRE	PAGE 23
LE CENTRE SOCIAL	PAGES 24-26
LE SYCTOM	PAGES 27-28
L'OFFICE DU TOURISME	PAGE 29
LA C.C.LA	PAGES 30-31
INFORMATIONS DIVERSES	PAGES 32
NUMÉROS UTILES	PAGE 33

LE MOT DU MAIRE



Chères Marciennes,

Chers Marciens,

Chers Amis,

L'année 2020 est enfin terminée. Année qui fut interminable et qui restera gravée dans nos mémoires. Nous avons connu deux confinements et un couvre-feu.

Année qui avait pourtant commencé dans la bonne humeur et la convivialité par la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité le samedi 4 janvier.

L'épidémie de la COVID-19 n'a pas épargné notre village et plusieurs familles Marciennes ont été touchées, dont une endeuillée à cause de ce virus.

Notre traditionnelle cérémonie conviviale des vœux n'a pas eu lieu. A cette occasion, je me suis adressé à vous via les réseaux sociaux. Une grande première pour moi. Je tiens à remercier l'équipe municipale chargée de la communication qui, en quelques mois, a réalisé un travail remarquable pour que les informations vous parviennent rapidement via notre page Facebook, notre site internet, par mail ou par sms et pour les anciens, la distribution dans la boîte aux lettres.

Je tiens à souligner qu'en 2020, le Comité des Fêtes a dû annuler pratiquement toutes ses manifestations sauf son concours de belote en février.

Cette année 2020 a laissé derrière elle son lot de peines pour 4 familles Marciennes. Permettez-moi, au nom du Conseil Municipal, d'avoir une pensée pour elles.

Un peu de joie tout de même, nous avons célébré 5 mariages et accueilli 3 nouvelles petites Marciennes : Emma, Miriame et Gaëlle. J'adresse mes félicitations à ces nouveaux couples et aux nouveaux parents.

Quelques travaux sont prévus sur notre commune en 2021 :

La remise en état du chemin de Chevannes et le lancement de l'étude pour la remise en état de l'église. Travaux financés intégralement par la commune.

La mise en sécurité du chemin de Murthiau, par le busage du fossé sur 100 mètres, travaux financés par la Communauté de Communes.

Le 19 Décembre, le Père Noël et ses Lutins ont rendu visite aux plus petits et leur a remis un cadeau et une friandise.

Les anciens n'ont pas été en reste. Ils ont reçu un présent de la Municipalité et du Comité des Fêtes.

Je tiens à remercier mon équipe municipale, les employés communaux et intercommunaux, le Comité des Fêtes et ses bénévoles grâce à qui tout cela a pu être possible.

Que cette nouvelle année 2021, vous apporte bonheur, santé à vous et à tous ceux qui vous sont chers. N'en oubliez pas pour autant la prudence, restez très vigilants, prenez soin de vous et de vos proches afin de vaincre rapidement et collectivement cette épidémie de la COVID-19.

Très cordialement,

Jean Deleume, Maire de Mars-Sur-Allier

LA COMMUNICATION

En conformité avec notre profession de foi lors des élections municipales, notre (votre) équipe a souhaité poursuivre, revoir et améliorer les outils à notre disposition concernant la communication. Ainsi la création d'une commission a vu rapidement le jour, cherchant les meilleures solutions pour vous transmettre des informations pratiques, importantes ou festives, à encourager les échanges avec et entre les marciens en faisant remonter et circuler les suggestions de chacun.

Nous nous sommes ainsi penchés sur ce qu'il était possible de proposer aux habitants tout en prêtant attention à notre empreinte carbone et un constat s'est imposé: nous sommes tous très différents quant à nos modes de lecture des informations et à notre façon de vivre Mars. Le Marcier est retraité ou jeune parent, travaille sur la commune ou ne rentre que le soir, y habite au long cours ou n'y réside que quelques semaines par an, discute avec tout le monde ou vit isolé.

Bref, nous sommes tous pareils et tous différents. Si certains sont très à l'aise avec les réseaux sociaux, d'autres préfèrent avoir recours à internet et une partie reste très fidèle au papier.

Devant la diversité des intérêts, préférences, moyens et temps disponibles de chaque habitant, la commission a opté pour le maintien de la traditionnelle version papier du célèbre "Mars Infos", tout en développant désormais des supports numériques.

De ce fait, désormais seule la publication du bulletin papier se poursuivra et sera remis dans votre boîte aux lettres.

Toutes les autres informations municipales seront intégrées au site Internet de Mars-sur-Allier.

La refonte récente du site, pensée pour être beaucoup plus agréable et maniable, permet la diffusion de ces informations municipales.

Toutefois, un certain nombre de documents pourraient être encore distribués par nos soins, dans chaque boîte aux lettres de la commune pour les administrés en ayant fait la demande lors de nos sondages du mois de mai et octobre 2020 et notamment en raison de problème de couverture de réseau Internet.

Ces tournées mobilisent des volontaires bénévoles, du temps (l'équivalent d'une semaine de travail par an) et des kilomètres à parcourir.

Nous souhaitons restreindre à l'essentiel le nombre d'habitations de ces tournées.

Pour ceux qui n'auraient pas répondu, vous pouvez encore vous manifester auprès de votre Secrétaire de Mairie, cependant nous privilégierons au maximum l'adresse mail, le site Internet et la page Facebook pour prévenir, par exemple, d'une coupure d'eau annoncée ou le décalage de la tournée de ramassage des ordures ménagères.

Les autres, qui en ont fait la demande expresse lors de nos 2 sondages continueront d'être avertis par un document dans leur boîte aux lettres, mais la charge de la tournée sera allégée d'autant, il y aura moins de copies papier facturées... Bref, une économie pour notre commune, en temps, en argent et en impact environnemental.

LA COMMUNICATION

Ainsi toujours dans la même finalité environnementale et économique, nous souhaitons continuer d'élaborer une liste d'adresses électroniques (e-mail) afin de pouvoir communiquer sur les événements et dates qui rythment la vie de notre commune pour un maximum d'habitants.

Pour ce faire, les personnes désireuses de faire partie de cette liste et n'ayant pas répondu à nos 2 sondages précédents peuvent transmettre leur adresse mail soit :

- En inscrivant lisiblement leur nom, prénom, adresse postale et adresse mail sur une feuille déposée dans la boîte aux lettres de la mairie.
- En envoyant leur nom, prénom, adresse postale et courriel à l'adresse électronique suivante :

mairie.marsallier@wanadoo.fr

La refonte du site Internet de la Mairie se termine et sera bientôt accessible.

Plusieurs pages restent à créer, et tout apport, suggestion et investissement permettraient d'en faire un site plus vivant, pensé par et pour les habitants !

Pour cela, nous pouvons imaginer toutes sortes de contributions : nous envoyer des documents ou photos, nous autoriser à les prendre en photo ou à les scanner, nous raconter une anecdote marquante, le temps où l'école était encore ici, ce que racontaient nos aïeux, les histoires ou les légendes.

Que les enfants interrogent leurs grands-parents, que les anciens racontent leur village aux plus jeunes. En cette période d'isolement social, chacun d'entre nous peut aider à tisser du lien.

Toute contribution est la bienvenue : documents, photographies et illustrations, anecdotes, archives, histoire du village, etc.

Au niveau pratique, les documents peuvent également nous parvenir à l'adresse mail créée à cette fin uniquement :

notremars58240@gmail.com

Vous pouvez également les transmettre par papier à la mairie, ou demander à Agnès, notre secrétaire, de les photographier ou scanner.

LA COMMUNICATION

Nous vous proposons également, si ce n'est déjà fait, de vous abonner gratuitement à notre page Facebook : Mairie de Mars Sur Allier

Créée en septembre 2020, déjà plus de 140 personnes suivent notre actualité enrichie chaque semaine par nos soins.

Vous retrouverez également les informations essentielles liées à notre commune mais aussi au département de La Nièvre et aux communes alentours de notre canton.

Nous travaillons toujours à l'amélioration de ces différents outils afin de donner une meilleure visibilité sur la vie de la commune, nous restons à votre entière disposition pour tous conseils et suggestions.

Alors n'hésitez plus, pour résumer :

Facebook : [Mairie de Mars Sur Allier](#)

Adresse mail : mairie.marsallier@wanadoo.fr

Adresse mail photos et histoire de notre commune : notremars58240@gmail.com

Site Internet Officiel de la Mairie : <http://www.marssurallier.fr/>



La cérémonie des vœux de la municipalité n'ayant pu avoir lieu, M. Le Maire et son Conseil Municipal ont offert à chaque Marcien cette jolie carte de vœux.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce Mars Infos, et l'ensemble de l'équipe communication (Jean, David, Isabelle, Agnès, Baptiste et Laurent) vous souhaite une belle et heureuse année 2021.

SITUATION SANITAIRE EN 2020

2020, MAIS QUELLE ANNÉE !!

Il faudra certainement un peu de recul pour pouvoir décrire cette année si particulière. Elle fera certainement partie des dates à apprendre dans les livres d'histoire dans 50 ans.

Bien sûr le seul mot que nous retiendrons ce n'est pas Coronavirus, parce que celui là on souhaiterait très vite l'oublier.

Non, nous retiendrons plutôt le joli mot de Solidarité.

Partout en France, pendant les confinements, malgré les souffrances, les solitudes, les inquiétudes, les injustices, de nombreuses initiatives ont révélé le pouvoir extraordinaire de la générosité.

A Mars aussi, des élans de générosité ont pu voir le jour. L'entraide entre voisins, les rencontres sympathiques au détour d'une promenade kilométrique ont permis que certains se sentent moins seuls.

Tous les marciens ont pu bénéficier grâce au concours des collectivités locales de distributions gratuites de masques « Grand Public » à un moment où l'approvisionnement était très compliqué.

Alors bien sûr, 2020 aura hélas marqué également l'arrêt de toute activité festive.

Pas de méchoui, ni choucroute, ni même une petite brocante. Mais gageons que nous retrouverons les bénévoles du Comité des Fêtes en 2021. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, si vous voulez donner un peu de votre temps dans une ambiance conviviale, rejoignez l'équipe.

Nous n'aurons pas eu non plus d'arbre de Noël, ni de traditionnel repas des Anciens.

Les cérémonies de Commémoration des Armistices n'ont pu se tenir en public, les vœux du Maire se sont fait en vidéo. Tant d'événements auxquels nous étions habitués n'ont pu avoir lieu.

Le chemin sera encore très long pour un retour à la normale. Soyez assurés que la municipalité saura vous accompagner lorsqu'il sera nécessaire. Nous ne laisserons personne sur le bord du chemin.



Télécharger l'application

DISPONIBLE SUR Google Play

DISPONIBLE SUR l'App Store

#Tous AntiCovid

Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

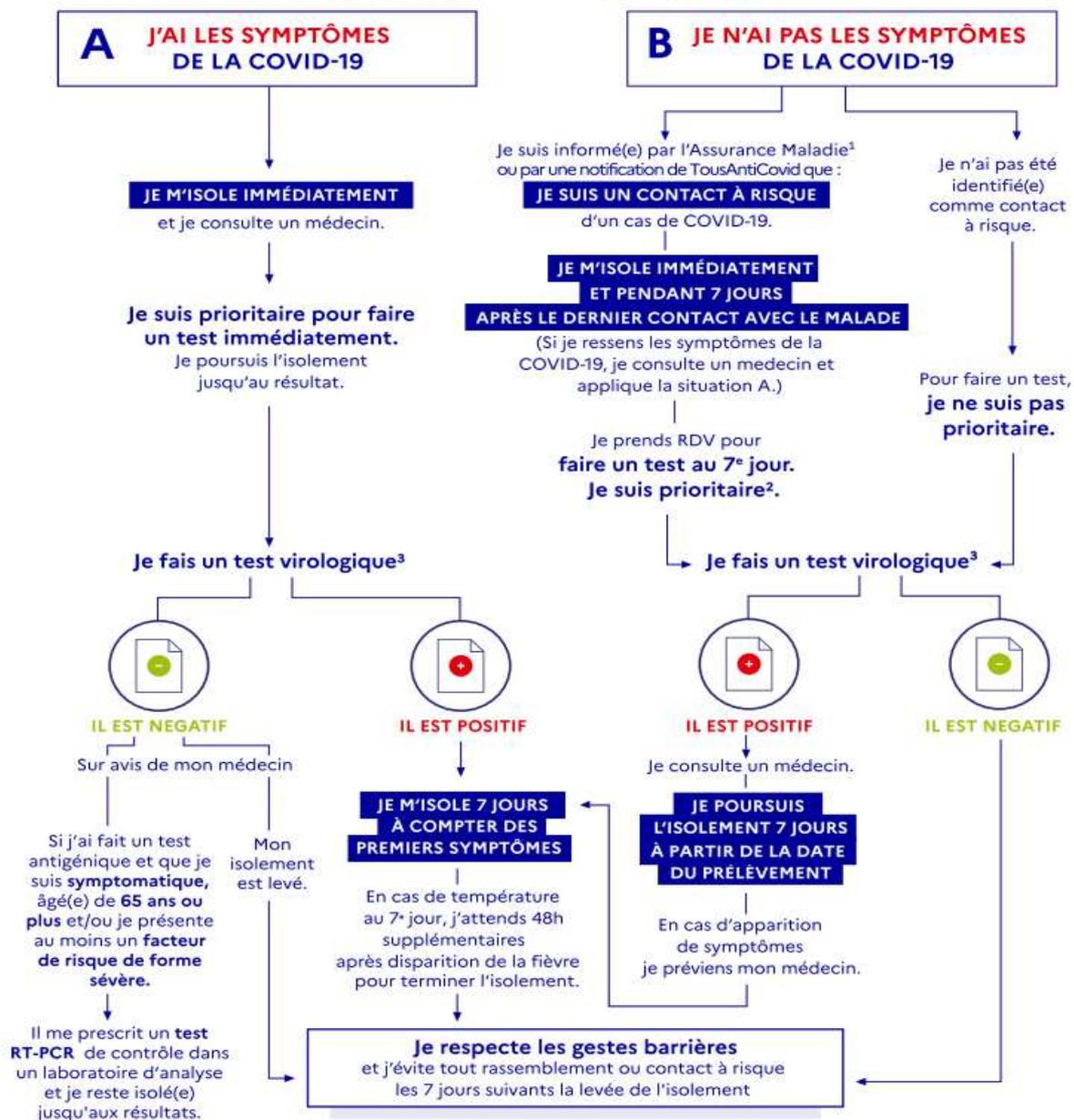
Bienvenue

Je m'inscrit

SITUATION SANITAIRE EN 2020

ISOLEMENT, TEST : QUE FAIRE ?

Je suis contagieux(se) lorsque j'ai des symptômes, mais je peux aussi l'être sans symptômes.
L'isolement est le meilleur moyen de protéger les autres.



¹ Si je suis informé(e) par un proche qui a la Covid et j'ai eu un contact risque avec lui (contact rapproché sans masque par exemple), je limite mes contacts en attendant l'appel de l'Assurance Maladie.

² Pour les personnes vivant sous le même toit que le malade, le test est à réaliser immédiatement

³ Test virologique = RT-PCR ou test antigénique

L'ÉTAT CIVIL DE 2020

Naissances

Cette année 2020 a vu l'arrivée de 3 nouveaux petits marciens.

Emma MAKAROF	le 19 avril 2020
Gaëlle GIRARD-DEVILLECHAIZE	le 20 juin 2020
Miriame POIRIER	le 21 juillet 2020

Mariages

Monsieur le Maire et ses Adjointes ont célébré l'union de :

Elisabeth GEORGES et Xavier DUMONT	le 27 juin 2020
Hugo FABREGUE et Alice REYNAUD-CLEYET	le 10 juillet 2020
Danielle NEEL et Patrick BARDIN	le 18 juillet 2020
Marie MASSON REGNAULT et Pierre FERRAND	le 29 août 2020
Anne-Sophie LOLERIE et Virgile CLARISSE	le 05 septembre 2020

Décès

Nous ont quitté en 2020:

Roger POITOU	le 30 janvier 2020
Jean-François NAUDIN	le 08 mai 2020
Rolande MARTIN	le 24 novembre 2020
Marcel CHARONNIER	le 07 décembre 2020

ILS NOUS ONT QUITTÉS

L'année 2020 aura été marquée par la disparition de trois personnes très attachées à notre commune, qui ont œuvré toute leur vie pour le bien-vivre ensemble.

Une fois n'est pas coutume, nous rendons un hommage marqué à ces trois marciens.

Roger POITOU



C'est fin janvier 2020 que nous quittait M. Poitou à l'âge de 97 ans. Il était alors le doyen de Mars. Né en région parisienne, et après quelques années passées en Algérie, M. Poitou s'installe dans le Bazois. Au début de la seconde Guerre Mondiale, il travaille comme commissionnaire à la Poste.

Résistant, puis volontaire en Indochine, il revient dans le nivernais et s'installe à Mars où il rencontre Monique son épouse.

Passionné d'art, de musique, de mécanique et surtout de pêche, M. Poitou était connu pour sa droiture, sa discrétion et sa générosité. Au service de la Commune, il a donné dix-huit ans de son temps comme Conseiller puis second Adjoint.

Rolande MARTIN



Agée de 80 ans, Madame Martin, née Deleume nous a quitté en cette fin d'année.

Elle était née le 17 octobre 1940 à Saint-Parize-Le-Châtel.

Avec son mari Louis Martin, décédé en 2019, ils auront eut quatre enfants. Le couple s'est établi à Mars en 1962.

Durant ces près de 60 ans à Mars, Madame Martin fut très impliquée dans la vie municipale.

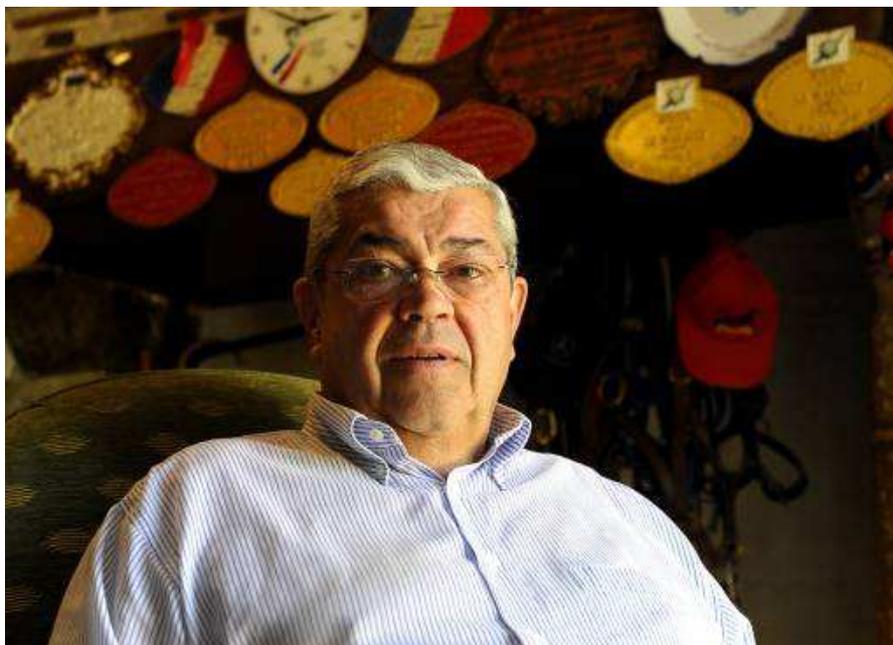
Elle fut tour à tour Conseillère Municipale de 1983 à 1995 avec M. Naudin, puis Adjointe au Maire de M. Gesquière de 1995 à 2001.

Les grands enfants de Mars se souviennent également de Mme Martin comme leur cantinière et personnel de la garderie.

Elle aura également tenu l'agence postale de Mars.

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Jean-François NAUDIN



Originaire de Decize où il est né le 17 avril 1944, Monsieur Jean-François Naudin nous a quitté à 76 ans au mois de mai 2020.

Figure emblématique de la région, en sa qualité d'éleveur de la race charolaise, il a eu des responsabilités au sein du Herd Book Charolais. Passionné d'élevage de chevaux, il a été un des fondateurs de l'association Equimarault installée à Magny-Cours. Eleveur de trotteurs et galopeurs, il faisait partie des conseils d'administrations de l'Association des éleveurs de Trot du Centre-Est et de la Société des Courses de Vichy.

Installé à la ferme de Bruzeau dans les années 60, il a très vite pris les rênes de la commune en 1977 en devenant Maire à la suite de M. Alexis Thonier. Réélu en 1983, et 1989, il laisse la place à M. Jean Gesquière en 1995. M. Naudin est à l'origine de la création du Comité des Fêtes, de la création de la salle Georges Leger.

Il a réorganisé le schéma hydraulique de l'ensemble de la commune. Il aura permis également la création d'une cantine et d'une garderie alors que Mars possédait encore une école.

Au niveau cantonal, M. Naudin a participé à la création du RPID, du SYCTOM, et du Syndicat des Eaux.

DES NOUVEAUX MARCIENS

Notre charmant village accueille toujours plus de nouveaux habitants. En janvier 2021, Mars-Sur-Allier compte 311 habitants.

Nous pouvons souhaiter la bienvenue à :

- Anne-Sophie CLARISSE et Virgile, installés au 17 chemin de Chevannes.
- Malik EL KASSADI et Sandy FURGAL, habitant au 7 chemin du Champ Pagenot.
- Florian DEROUET, résidant au 10 chemin de Maré.
- Julien GEORGES, demeurant au 21 chemin du Champ Pagenot.
- Mickaël VADROT et Amélie BOISSINOT, habitant au 5 chemin du Champ Pagenot.

Mickaël et Amélie se sont installés il y a un an à Mars. Nous avons décidé de vous les présenter un peu plus en détails.

ZOOM SUR UN JEUNE COUPLE D'AGRICULTEURS

Cela fait déjà un an que vous croisez Mickaël, 24 ans sur les chemins et dans les prairies de la commune.

Salarié par M. BLOND dans l'exploitation, il apprend le métier.

Arrivé à 2 ans dans La Nièvre, natif de Saône et Loire (Le Creusot), Mickaël VADROT va reprendre la ferme de Jean Paul BLOND (à qui nous souhaitons par anticipation une bonne retraite) le 11 Mai 2021.



L'opportunité s'est présentée via le vétérinaire de St Pierre le Moutier, vétérinaire commun avec celui de la famille de Mickaël (son frère est exploitant à Livry depuis 1999, et sa maman et sa sœur à Azy-Le-Vif, son papa est à la retraite après avoir été associé longtemps avec son frère).

Depuis quelques mois, vous le voyez régulièrement accompagnée de sa compagne Amélie BOISSINOT, 22 ans, née dans le Cher à côté de Sancoins. Avec un Bac Gestion, et des études en BTS au LEGTA de Challuy en poche, un papa et des grands-parents ouvriers agricoles dans le Cher, Amélie est aussi « tombée dans la marmite » toute petite.

DES NOUVEAUX MARCIENS



Tous les deux forment le nouveau couple de Jeunes Agriculteurs de la commune en saisissant l'opportunité et le besoin d'être associés pour reprendre la ferme.

Sur environ 150 h de prairie répartis entre Mars-Sur-Allier et St Parize-Le-Châtel, le couple aura la charge pleine et entière de gérer environ 100 bovins charolais, 65 vêlages et 400 agnelages d'ovins de la race Ile de France à l'année.

L'élevage des bovins est à destination de la vente ou à l'engraissement, à des négociants et marchands privés principalement de Saône et Loire.

En attendant de s'installer juste en face de la ferme de M. BLOND, dans l'ancienne maison de feu M. Lucien SEMENCE, le temps du défrichage et des travaux de rénovation, ils ont trouvé location Chemin Champ Pagenot.

Nous souhaitons à ce nouveau couple de Marciens la bienvenue, une bonne installation et une belle réussite.



LE SAVIEZ-VOUS?

La race de mouton Ile-de-France allie polyvalence et performance.

De couleur blanche, toujours couverte de laine, la tête de la bête est forte et large avec un nez plissé. Les adultes pèsent de 110 à 150Kg pour les mâles et 70 à 90kg pour les femelles.

Toujours blanche, la laine présente des toisons fermées et tassées à mèches carrées dont la finesse se rapproche de sa qualité à celle des Mérinos dont elle est issue.



Cette race est le fruit d'un métissage judicieux entre les reproducteurs Dishley (race anglaise) et des Mérinos de Rambouillet (Origine espagnole comme son nom ne l'indique pas !) et de Mauchamp, et déployée principalement dans la Région Ile-De-France autour de Paris au début du 19eme siècle.

Elle se caractérise par un panel de qualités très étendu : race à viande par excellence, elle associe à des potentiels de croissances et de carcasses, des aptitudes maternelles et une grande facilité d'élevage. La toison peut atteindre les 6kg chez le bélier et 4Kg pour la brebis.

Les brebis sont mises à l'herbe en avril/mai jusqu'en septembre/octobre. La durée de gestation est de 145 jours en moyenne. Les agnelages ont lieu en bergerie. Les agneaux, élevés à l'intérieur, sont soumis à un mode d'alimentation intensif pour atteindre le poids idéal.



LA NOUVELLE ÉQUIPE

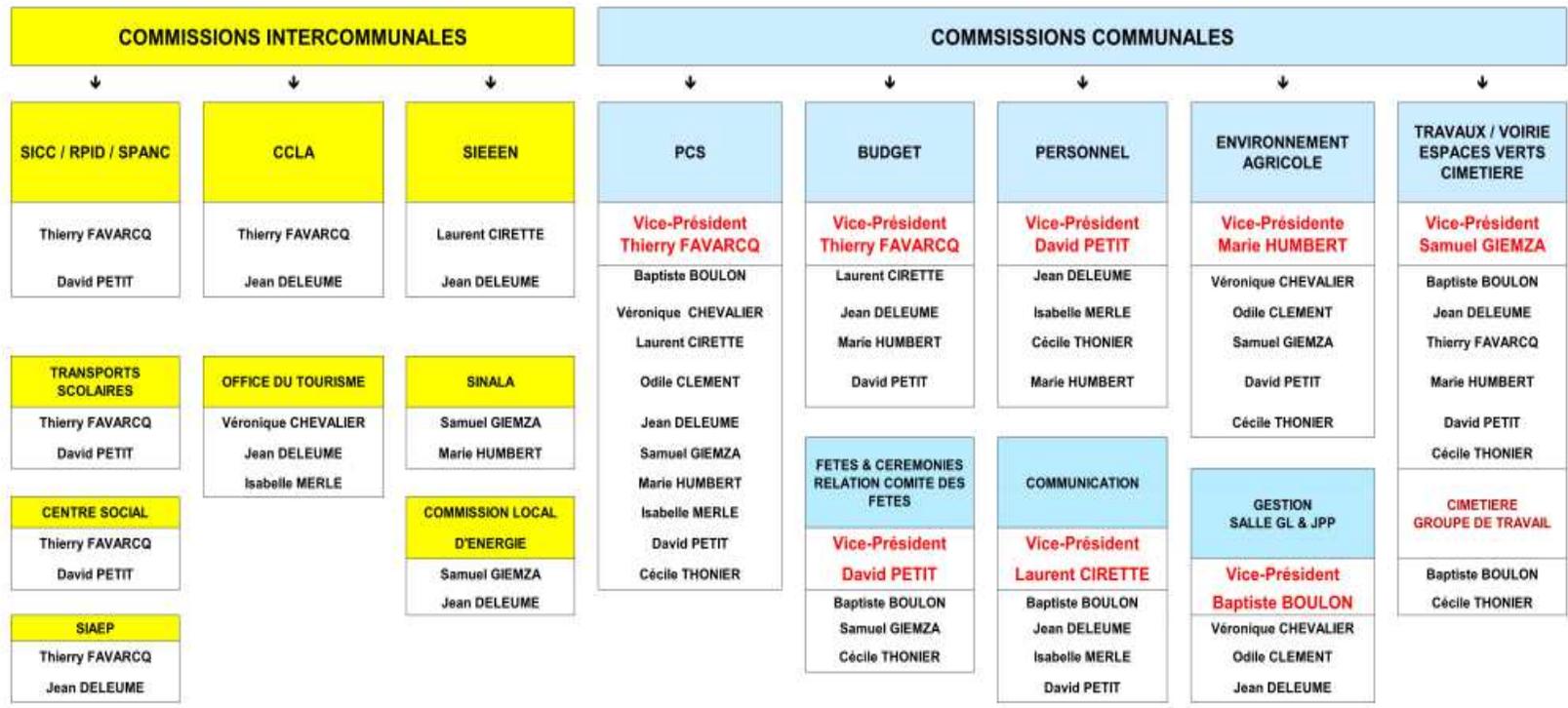
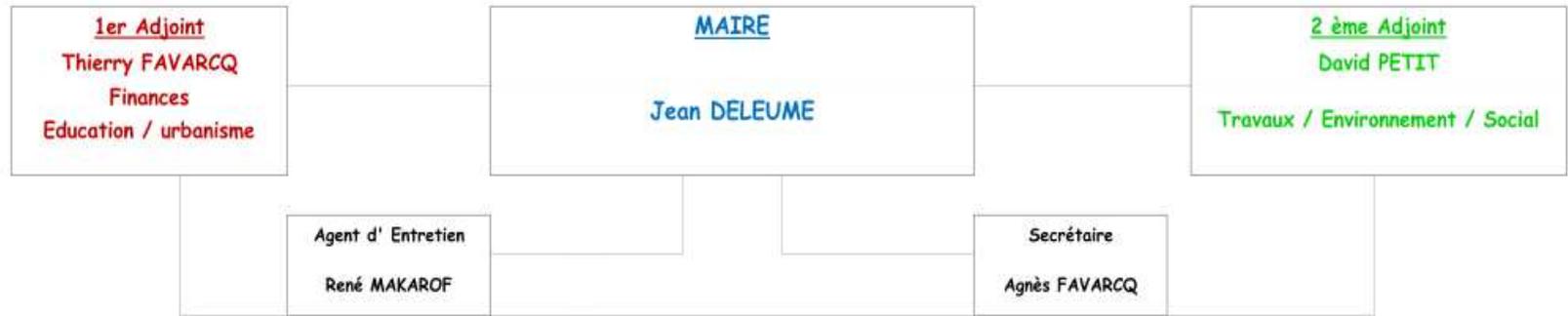


De gauche à droite :

Laurent CIRETTE, Odile CLEMENT, Cécile THONIER, Marie HUMBERT, David PETIT Second Adjoint, Baptiste BOULON, Samuel GIEMZA, Isabelle MERLE, Thierry FAVARCQ Premier Adjoint, Véronique CHEVALIER,
Jean DELEUME Maire.



Cette année, en raison de la crise sanitaire en vigueur, les commémorations du souvenir se sont tenues en présence de M. le Maire et de ses Adjointes. Un hommage a été rendu à nos Morts pour la France, malgré le contexte particulier. Souhaitons pouvoir renouer en 2021 avec cette tradition républicaine chère à nos aînés.



LA NOUVELLE ÉQUIPE

Composition des différentes commissions communales et intercommunales.

UNE ANCIENNE ÉQUIPE

Nous avons précédemment évoqué les élections municipales de 1977, date à laquelle accède aux responsabilités communales M. Jean-François Naudin.

David Petit, Second Adjoint, s'est penché dans les archives municipales, aidé par Agnès, notre secrétaire.

En 1977 ont été élus Roger POITOU, André BLOND, Bernard JULIEN, Maurice LEFEVRE, Jean-François NAUDIN, Georges LEGER, Marc BOMPY, Jean FERRAND, Roger BAILLY, Alexis THONIER, Pierre PETIT.

L'an mil neuf cent soixante dix sept le vingt mars dix heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Mars sur Allier, proclamés élus par le Bureau Electoral à la suite des opérations de vote du treize mars 1977, se sont réunis salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire conformément aux articles 24 & 63 du Code Municipal,
Etaient présents :

11 les Conseillers municipaux :

1.	Blond	André
2.	Bompoy	Marc
3.	Naudin	Jean-François
4.	Lefèvre	Maurice
5.	Julien	Bernard
6.	Poitou	Roger
7.	Ferrand	Jean
8.	Bailly	Roger
9.	Petit	Pierre
10.	Léger	Georges
11.	Thonier	Alexis

En mars 1977, au terme des opérations de vote, M. FERRAND obtient 8 voix sur 11 et devient Premier Adjoint.

M. LEFEVRE obtient 10 voix sur 11 et devient Second Adjoint.

M. Jean-François NAUDIN obtient 10 voix sur 11 et devient Maire de Mars-Sur-Allier.

Sur l'équipe municipale de 1977, M. PETIT est le seul encore survivant.

Au niveau départemental, M. Daniel Benoist est réélu Maire de Nevers pour son second mandat.

M. Pierre Bérégovoy lui succédera en 1983.

Au niveau national, l'élection est marquée par l'arrivée de M. Jacques Chirac à la tête de la mairie de Paris. Pour la première fois depuis la Révolution française des élections municipales visant à choisir le maire de Paris ont eu lieu. Les élections antérieures étaient limitées aux conseillers de Paris, le maire et les maires d'arrondissement étant nommés.

LES TRAVAUX

Quelques travaux ont eu lieu en 2020, sont en cours ou sont prévus en 2021.

- Le toit de l'église St Julien a été nettoyé en 2020. Il était souillé par une couche importante de fientes de pigeons. Sur le côté nord de la toiture, de la mousse avait fait son lit, bouchant les gouttières. Une opération de démoussage et de chasse aux pigeons a donc eu lieu au cours de l'été.

Par ailleurs, après le rapport en date du 30 septembre 2020, rédigé par M. Thierry Larrière, Architecte des Bâtiments de France, il apparaît que notre église n'est pas en bon état. Nous savons tous que l'entretien de ce patrimoine inestimable, à la charge des municipalités, représente des sommes considérables. Le conseil municipal a donc décidé de mettre en place un groupe de travail qui devra d'ores et déjà réfléchir aux travaux qu'exige notre église. Ces travaux devront s'étaler sur plusieurs années, il s'agit donc d'établir des priorités. Ainsi donc, dans un premier temps et en urgence, un devis a été demandé pour le cerclage, voire le remplacement d'une colonnette de soutien sur le côté sud du clocher, qui menace ruine.

- La croix située au centre de notre cimetière avait besoin d'un bon coup de jeune. L'entreprise Auvray est en charge de sa restauration. Une partie manquante sera remplacée, les inscriptions au dos de la croix seront remises en lumière et l'ensemble du monument sera nettoyé. Le coût total de cette restauration s'élève à 1320 € HT.
- La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est l'ensemble des infrastructures permettant aux pompiers de lutter contre un incendie. La mise en conformité et l'entretien de cette défense incombent aux communes. Une réglementation de 2017 impose qu'aucune habitation ne se trouve à plus de 400 m d'une bouche à incendie ou d'un lieu de captage. Aucun permis de construire ne peut être délivré sans cette condition.

Au hameau de Maré, le débit de la conduite d'eau potable sur laquelle se branchent les pompiers est nettement insuffisant. C'est pourquoi il a été décidé d'implanter une citerne souple de réserve d'eau de 60m³.



Un terrain de 140m² a donc été acheté par la commune à M. Bagur pour 10 € + les frais de notaire. Le bornage s'élève à 795,75 € HT.

La pose de la cuve de 60m³, la clôture et le portail d'accès ont un coût de 6800€ HT. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SARL Travaux Publics des Amognes.

Les travaux seront complétés par l'implantation d'une haie par Paysages du Centre pour un coût de 1853 € HT.

La parcelle acquise par la commune pour la réserve d'eau.

TARIFS DE LOCATION

Tarifs de Location au 1er janvier 2021

Ces tarifs restent inchangés pour l'année 2021

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE « G.LEGER »

v Pour une journée : 130 €

v Pour deux journées : 195 €

Les locations débutent à **9h00** et se terminent à **8h00** le lendemain ou le surlendemain. Pour la remise des clés, la veille à partir de 16h30, **uniquement pour la préparation de la salle**, un supplément de **15 €** sera demandé.

Deux chèques de caution sont demandés :

v Une caution de 1500 € qui ne sera restituée qu'après règlement des travaux en cas de dégradations éventuelles dans la salle ou ses abords, des équipements ou pour la perte de la clef sécurisée.

v Une caution de 150 € restituée si les locaux sont rendus en parfait état de propreté et si le règlement intérieur et les consignes de tri des déchets ont été respectés.

LOCATION DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT »

Pour une réunion familiale ou professionnelle en plein air, la location de l'espace « Jean-Philippe PETIT » est fixée à :

v Pour une journée (du lundi au vendredi): 150 €

v Forfait 2 jours/week-end/jour férié: 200 €

Cette location comprend :

v Le terrain, les installations fixes, les sanitaires, la cuisine, l'eau et l'électricité.

v Un barnum (du 1^{er} juin au 15 septembre).

Deux chèques de caution sont demandés :

v Un chèque de caution de 1 500 € pour dégradations éventuelles de l'espace, des abords ou des équipements.

v Un chèque de caution de 150 € pour nettoyage mal effectué ou manquement au règlement intérieur, ou aux consignes de tri des déchets.

La perte du trousseau de clefs entraînera le remplacement des serrures à l'identique aux frais du signataire du contrat de location.

Une attestation d'assurance responsabilité civile est exigée pour toutes les locations.

TARIFS DE CONCESSION

Cimetière: Tarifs des Concessions 2021

CONCESSION AU CIMETIERE

15 ans : 150 €

30 ans : 270 €

50 ans : 400 €

CONCESSION AU COLOMBARIUM

15 ans : 300 €

30 ans : 540 €

50 ans : 700 €

TAXES COMMUNALES SUR LES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

L'article 121 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 a supprimé la perception des taxes communales sur les opérations funéraires. Les articles du Code Général des Collectivités Territoriales qui conféraient aux communes le droit d'instaurer des taxes sur certaines opérations funéraires (taxe d'ouverture, de scellement, d'inhumation) sont caduques.

A compter du 1er janvier 2021, les opérateurs funéraires ne doivent plus percevoir, et donc ne doivent plus facturer par avance ces taxes.

JARDIN DU SOUVENIR

Gratuit pour la dispersion des cendres (après autorisation de la Mairie).

REGLEMENT DU CIMETIERE

Vous pouvez à tout moment consulter le règlement du cimetière sur notre site internet.

Un extrait sera également visible à l'entrée du cimetière.

AU SERVICE DES MARCIENS

Mak' Multi-Services

Espaces verts/services à la personne



5 Route de Saincaize
(06-63-25-75-89)

Ent. Christian DENIS

Menuiserie



14 Route de Saincaize
(06-65-40-09-75)

Benjamin GONDARD

Carrelage, électricité, placo, plomberie



7 Route de l'Eglise
(06-22-16-03-23)

« La Ferme de Sornay »

Vente directe de volailles et porc.

9 Route de Saincaize
(06-43-36-79-70)

« L'élevage de Bruzeau »

Vente directe de bœuf charolais.



Chemin de Bruzeau
(06-18-23-33-38)

« Le Château d'Oliveau »

Chambre d'Hôtes



4 chemin d'Oliveau
www.chateau-oliveau.fr

D'Mel D'Coiff

Coiffure à domicile



12 Route de Dhéré
(07-88-58-42-29)

Romain CARLUT

Couverture-Zinguerie



romain.carlut@hotmail.com
(06-50-98-00-87)

Christine BEUGNON

Assistante maternelle agréée



2 chemin des traces
(03-86-58-04-74)

Elisabeth TREMEAU

Assistante maternelle agréée

4 chemin des traces
(03-86-21-25-60)

MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE COMMUNALE

Pour l'enlèvement d'un gros volume de déchets verts uniquement, la commune vous propose d'utiliser la remorque communale au tarif unique de **30 €**.

Le tarif comprend la mise à disposition de la remorque du vendredi 16h00 au lundi matin suivant à 8h00.

Renseignements et réservation se font en mairie.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2020

Cette année, le Père Noël et ses trois lutins se sont déplacés au domicile des enfants de Mars.

Voici un petit pêle-mêle de presque toutes les rencontres du Père Noël. De nombreuses vidéos sont également visibles sur notre page Facebook.

En ces moments troublés, les enfants et les familles visités ont été enchantés.



FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2020



FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2020

Nos anciens n'ont pas été oubliés cette année. Compte tenu de la situation sanitaire, il a été impossible d'organiser le traditionnel repas offert aux anciens.

En compensation et pour conserver la magie de ces moments, David Petit, Second Adjoint, et Mélanie Ragouneau représentante du Comité des Fêtes se sont rendus chez nos aînés. Des corbeilles garnies leur ont été distribuées, comme par exemple sur les photos suivantes. Ce fut une bonne occasion pour échanger quelques mots (dans le respect de la distanciation physique) et rompre l'isolement que certains éprouvent en ce moment.



Chez M. et Mme Deleume,
Maire.



Chez Mme Dron, notre doyenne.



Chez M. Jean Gesquière, ancien
Maire



Chez M. et Mme Rivière, à Céline.



Chez Mme Blond, à Limonet.

LE SIS DE SAINT-PIERRE

LE SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE



COORDONNÉES

SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER

Siège Social : MAIRIE

9 Route de Moiry

58240 MARS-SUR-ALLIER

☎ : 03-86-58-16-91

Fax : 09-70-60-30-74

s.i.s-destpierre@orange.fr

Président Thierry FAVARCQ 06-63-84-04-26

thierry.favarcq@laposte.net

Vice-Présidente Christine SINNINGER 06-21-16-44-66

christine.sinniger@orange.fr

Secrétaire Agnès FAVARCQ 03-86-58-16-91

s.i.s-destpierre@orange.fr

HORAIRES

Lundi : De 14h00 à 17h00 Mercredi : De 8h00 à 12h00

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le SIS de SAINT PIERRE LE MOUTIER est organisateur secondaire pour les circuits scolaires vers les écoles primaires et élémentaires du RPID (Regroupement pédagogique de Saint Pierre le Moutier), le collège « les Allières » et les lycées et collèges de Nevers.

Depuis le début de cette année scolaire 2020/2021, plus de **470** enfants sont ainsi transportés quotidiennement.

Les inscriptions se sont faites **UNIQUEMENT SUR INTERNET** sur le site de la Région Bourgogne Franche Comté :

<https://www.bourgognefranche.comte.fr>

Transports scolaires

Nièvre

Inscription et suivi de dossier en ligne.

Les personnes dépourvues de matériel informatique ont pu s'adresser **en priorité au siège du syndicat** en Mairie de Mars-sur-Allier ou à défaut, à la Mairie du domicile.

Le site du Conseil Régional est toujours disponible. Pour les nouveaux arrivants, les cartes de transport scolaire seront adressées directement **par voie postale**.

FOURNITURES SCOLAIRES POUR LE COLLEGE LES ALLIERES

La distribution des fournitures scolaires a eu lieu le **samedi 29 août 2020** au Collège les Allières de 8h30 à 13h30 dans le strict respect des règles sanitaires liées à l'épidémie de la COVID-19.

206 packs ont ainsi été distribués.

LE CENTRE SOCIAL

PERMANENCES

Service Social

Sur rendez-vous : 03.86.93.57.50

Mission Locale

Le 3ème jeudi du mois

Rendez-vous : 03.86.71.64.50

Consultations de nourrissons

Permanence de l'infirmière puéricultrice et consultations du médecin sur rendez-vous au 03.86.93.18.52

Consultations médecine du travail

Sur convocation

Hom'Elo Les services de l'aide à domicile

Permanence tous les jeudis après midi de 13h30 à 17h



FRANCE SERVICES

Les Maisons France SERVICES délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne et dans l'utilisation de l'outil numérique.

À SAVOIR

Adhésion à la Maison de la Culture Nevers Agglomération : Tarifs préférentiels pour les spectacles

Adhésion à Cultures du Cœur : Sorties culturelles possibles dans toute la France suivant billetterie disponible (de 2 € à 5 €)

Cotisation obligatoire pour les activités (saison 2020/2021) :

- 12 € : carte familiale pour les habitants d'une commune adhérente
- 14 € : carte familiale pour les habitants d'une commune non adhérente

**Le Centre Social du canton de Saint Pierre le Moûtier vous accueille
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30**

Tél. 03.86.37.20.58 - mail : cs.stpierre@wanadoo.fr - site Internet : csi-stpierre.fr

PARTENAIRES

Communes adhérentes : Azy Le Vif, Chantenay Saint Imbert, Langeron, Livry, Luthenay-Uxeloup, Mars Sur Allier, Saint Pierre Le Moûtier.



LE CENTRE SOCIAL

ENFANCE

DE 3 A 6 ANS

Accueil de loisirs maternel périscolaire

- **Matin** -> Ecole maternelle du Bel Air (entrée côté Long Séjour) de 7h à 8h30 du lundi au vendredi
- **Soir** -> Au Centre Social de 16h à 18h30 du lundi au vendredi

Danse Modern'Jazz à partir de 4 ans

- Le mercredi après-midi
(créneau horaire défini selon les groupes)

« LA PASSERELLE » pendant les vacances scolaires

- Activités mises en place les mardis et les jeudis en partenariat avec l'Espace Municipal Petite Enfance pour les enfants âgés de 5 à 7 ans.
- Renseignements :
Centre Social ou Espace Municipal Petite Enfance

ADOLESCENCE

DE 12 A 18 ANS

Ateliers : créatifs, jeux de société...

- Au collège les mardis, jeudis et vendredis de 13h à 14h

Danse Modern'Jazz

- Le mercredi après-midi
(créneau horaire défini selon les groupes)

Activités pendant les vacances scolaires

- Programme disponible au collège ou à l'accueil du Centre Social

Accueil de loisirs mercredi et périscolaire soir en période scolaire

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis après les cours et jusqu'à 18h30
- Le mercredi de 12h30 à 18h30
(Navette collège - Centre Social sur inscription)

ENFANCE - JEUNESSE

DE 6 A 12 ANS

Accueil de loisirs périscolaire à St Pierre Le Moûtier

- **Matin** -> Ecole maternelle du Bel Air (entrée côté Long Séjour) de 7h à 8h30 du lundi au vendredi
- **Soir** -> Au Centre Social de 16h à 18h30 du lundi au vendredi

Les activités sont déclinées par thème journalier (Aide aux devoirs, activités sportives, activités manuelles).

Pendant la pause méridienne, des activités sont assurées par le Centre Social, en partenariat avec le SICC, à Livry et à St Pierre le Moûtier.

Accompagnement à la scolarité

- Les lundis et jeudis de 16h30 à 17h45 à St Pierre le Moûtier

Accueil de loisirs mercredi en période scolaire

- De 7h à 18h30 au Centre Social
- En journée et 1/2 journée, différents groupes d'âge, ramassage sur les communes du canton.

Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

- De 7h30 à 18h au Centre Social
- En journée et 1/2 journée, différents groupes d'âge, ramassage sur les communes adhérentes.
- Programmes d'activités distribués dans les écoles ou à l'accueil du Centre Social

Danse Modern'Jazz

- Le mercredi après-midi
(créneau horaire défini selon les groupes)



Canton de St Pierre Le Moûtier
35 Avenue du 8 mai
58240 ST PIERRE LE MOÛTIER
☎ : 03.86.37.20.58
☎ : 09.70.29.86.45

LE CENTRE SOCIAL

ADULTES - SENIORS - TOUT PUBLIC

Activités sportives

Loisirs Sportifs Adultes

Le lundi de 17h45 à 19h45
et/ou le vendredi de 17h45 à 19h45
au Centre Social avenue du 8 mai à
St Pierre le Moûtier

Loisirs Sportifs Séniors

Gymnastique le lundi de 14h15 à 15h
Acti'Gym le jeudi de 10h à 11h ou de 11h à 12h
au Centre Social avenue du 8 mai à
St Pierre le Moûtier

Yoga

1er cours le mardi de 17h à 18h
2ème cours le mardi de 18h à 19h
3ème cours le mardi de 19h à 20h
à la Salle des spectacles du 1er étage de la mairie
de St Pierre le Moûtier

Sophrologie

Le mardi tous les 15 jours de 18h30 à 20h
au Centre Social avenue du 8 mai à
St Pierre le Moûtier

Ateliers

à destination des séniors

Atelier Bons Jours

Module « Sommeil »

Atelier

en partenariat avec la Mutualité Française
"Bouger en rythme, c'est la santé"

Cours informatique

En partenariat avec le
Conseil Départemental de la Nièvre
10 séances de 2 heures par semaine

Atelier Jeux de société

le vendredi de 18h30 à 20h selon un calendrier
établi.

Ateliers Cuisine

Le jeudi matin selon un calendrier établi.

Sorties Familiales

Soirées Conférences - Débats

Débats et échanges d'idées sur différents thèmes

« Départ en vacances 2021 »

Ateliers pour planifier, organiser et budgétiser de
futurs vacances en familles...

Renseignements et inscriptions auprès du Centre Social

LE SYCTOM



Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier

Information sur la collecte et le traitement de vos déchets



La collecte et le traitement des déchets étant considérés comme des services sanitaires essentiels, le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier a assuré la continuité du service public, tout en garantissant la sécurité sanitaire de ses agents et de ses usagers pendant ces deux confinements.

Nous remercions l'ensemble des agents du SYCTOM pour le travail accompli, depuis la mi-mars 2020.

Nos prestataires en charge du traitement ont également maintenu leurs activités.

Depuis le 22 juillet 2020, le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier a élu ses nouveaux représentants pour la durée d'un mandat de six ans.

Cette nouvelle équipe poursuit les travaux prévus en 2020, malgré la crise due à la COVID-19, et se projette également sur des nouveaux aménagements (réalisation de plateformes sur les déchetteries, mise en place de blocs béton, achat d'une nouvelle benne de collecte).

Enfin, cette nouvelle équipe reste, bien entendu, à la disposition des élus municipaux et des élus communautaires et de tous les habitants des 17 communes adhérentes à notre syndicat.

Bernard SOULAT
Président du SYCTOM

Des changements sur les déchetteries :



Le SYCTOM gère deux déchetteries : la déchetterie de Chantenay-Saint-Imbert et la déchetterie de Magny-Cours.

En 2019, plus de 25 000 usagers (particuliers, professionnels et collectivités) les ont fréquentées, pour un tonnage global de 2 771 tonnes de déchets divers.

Ainsi chaque habitant du territoire a apporté plus de 208 kg de déchets en déchetterie sur une année (+ 2 % par rapport à l'année 2018).

L'augmentation des apports amène le syndicat à moderniser la gestion de ses équipements depuis plusieurs années.

→ Installation d'une barrière automatique

Depuis juin 2020, chaque déchetterie est équipée d'une barrière automatique à l'entrée du site. La mise en place de ce système permet de mieux gérer la circulation sur les sites et de faire, ainsi, un meilleur tri des matériaux.



Déchetterie de Magny-Cours

Désormais, les gardiens ont pour consigne de limiter l'accès à 3 véhicules à la fois sur chaque site.



→ De nouveaux horaires d'ouverture à compter du 1^{er} janvier 2021



Fermeture des sites le lundi

CONSIGNES D'ACCÈS :

- **Triez vos déchets par matière avant votre visite** pour gagner du temps sur le site et limiter les erreurs de tri.
- **Pensez à bien sécuriser votre chargement**, en particulier avec les remorques, pour éviter tout risque d'accident.
- **Suivez les consignes du gardien.**
- **Accès limité à 3 véhicules à la fois**

Chantenay-Saint-Imbert		
	1 ^{er} oct.>30 avr	1 ^{er} mai>30 sept
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	08h30-12h00 / 13h30-16h30	08h30-12h00 / 13h30-17h00
Mercredi	08h30-12h00 / 13h30-16h30	08h30-12h00 / 13h30-17h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé / 13h30-16h30	08h30-12h00 / 13h30-17h00
Samedi	08h30-12h00 / 13h30-16h30	08h30-12h00 / 13h30-17h00

Magny-Cours		
	1 ^{er} oct.>30 avr	1 ^{er} mai>30 sept
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	08h30-12h00 / 13h30-16h30	08h30-12h00 / 13h30-17h00
Mercredi	08h30-12h00 / 13h30-16h30	08h30-12h00 / 13h30-17h00
Jeudi	08h30-12h00 / 13h30-16h30	08h30-12h00 / 13h30-17h00
Vendredi	08h30-12h00 / 13h30-16h30	08h30-12h00 / 13h30-17h00
Samedi	08h30-12h00 / 13h30-16h30	08h30-12h00 / 13h30-17h00

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Attention: Pour des raisons sanitaires et une meilleure image de notre commune, le Conseil Municipal a décidé, en séance ordinaire du 23 octobre 2020, que les sacs roses devaient être obligatoirement déposés dans des conteneurs à partir du 1er janvier 2021.

Un arrêté municipal sera pris en ce sens pour application au 1er janvier 2021.

LE SYCTOM

→ Couettes et oreillers, adoptez le bon geste de tri

Depuis fin novembre 2020, le SYCTOM, en partenariat avec Eco-Mobilier, déploie un dispositif de collecte dédié aux couettes et oreillers.

Un nouveau contenant est désormais présent sur les deux déchetteries.

Vous pouvez y déposer vos couettes, oreillers, traversins, sacs de couchage, sur-matelas... En résumé, tous les articles rembourrés de literie et d'assise.



Couettes



Oreillers



Coussins



Sacs de couchage



Sur-matelas

Ce nouveau dispositif a pour objectif de protéger davantage les articles rembourrés de literie et d'assise. Ils pourront ainsi être mieux valorisés. Une fois collectés par éco-mobilier, ils seront recyclés ou transformés en énergie. Ils auront ainsi une deuxième vie.



Nouveau contenant dédié aux couettes et oreillers

Un nouveau véhicule pour la collecte des déchets

Le SYCTOM vient d'acquérir une nouvelle benne à ordures ménagères, équipée, pour la première fois, d'une cabine surbaissée pour diminuer la pénibilité des équipes de collecte.

Construit par Scania pour le châssis et par la société Faun pour la benne compactrice, ce véhicule a été acquis pour un coût de 221 000 € HT. Il est équipé de plusieurs caméras et d'un système de géolocalisation, notamment.

Cette nouvelle benne remplace celle acquise en 2011.

Le SYCTOM possède 5 bennes à ordures ménagères pour assurer l'ensemble des collectes au porte à porte sur les 17 communes de son territoire (ordures ménagères, biodéchets et collecte sélective).



Un nouvel exécutif au SYCTOM

Suites aux élections municipales 2020, les élections du Président et des deux vice-présidents du SYCTOM se sont déroulées lors du comité syndical du 22 juillet 2020.

A l'issue des votes ont été élus :

- **Président** : **Bernard SOULAT** (Commune de Saint-Germain-Chassenay- CC Sud Nivernais) ;
- **1^{er} vice-président** : **Francis BALACÉ** (Commune de Saint-Parize-le-Châtel – CC Loire et Allier) en charge des collectes et des déchetteries ;
- **2^{ème} vice-président** : **Michel RIGAUD** (Commune de Magny-Cours I – CC Loire et Allier) en charge de la communication et des déchets professionnels et municipaux.



Tarifs de vente des sacs et des conteneurs par le SYCTOM

CONTENEUR POUR LES SACS ROSES :

- ☞ Bac 140 L : 48 €
- ☞ Bac 240 L : 50 €
- ☞ Bac 360 L : 90 €

CONTENEUR POUR LES SACS JAUNES :

- ☞ Bac 120 L : 30 €
- ☞ Bac 240 L : 50 €

SACS COMPOSTABLES POUR LES BIODECHETS :

- ☞ Pour les bioeaux : 2,50 € / rouleau de 26 sacs
- ☞ Pour les conteneurs : 5,00 € / rouleau de 10 sacs

CONTACT

☎ : 03 86 37 26 99

SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier

9 rue de Maison Rouge - 58240 LANGERON
sycptomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr



Retrouvez l'actualité du SYCTOM sur notre nouvelle page facebook

Pour toute information, consultez notre site internet : www.sycptomsaintpierre.fr

L'OFFICE DU TOURISME



OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PIERRE MAGNY-COURS

Votre Office de Tourisme est à votre service **toute l'année** pour l'accueil, l'information et la promotion.

Petit avant-goût du programme de notre SAISON ESTIVALE 2021

Vous êtes intéressés pour découvrir ou re découvrir notre territoire

Aucun souci, voici parmi tant d'autres, quelques unes des thématiques qui vous seront proposées lors de la saison 2021

ATELIERS

- Initiation à la couture sur machine à coudre avec Valérie LERICHE, Suivez le Fil d'Agatha
- Initiation à la porcelaine froide » avec Alexa ROY, Fairytalexa
- Initiation au travail de la terre cuite avec Nicolas MACHETEL

SORTIES NATURE

- A la découverte de la vie des mares à SAINT ELOI
Arche de la Biodiversité.

VISITES GUIDEES

- Visite guidée de l'église Saint-Martin à CHANTENAY SAINT IMBERT
- Visite « l'église Saint-Julien » à MARS-SUR-ALLIER
- Visite « Château Médiéval de Villars » à SAINT PARIZE LE CHATEL
- Visite de « L'Huilerie Réveillée » à SAINT PIERRE LE MOUTIER

VISITES PRODUCTEURS

- Visite « Chèvrerie de Saligny » à CHEVENON
- Visite de la fromagerie de la Ferme du Creuset à NEUVILLE LES DECIZE



Le programme complet sera disponible fin mars sur notre site internet (flashez ce QR code)
Poussez la porte de l'Office de Tourisme et devenez touristes chez vous !



D'autres thématiques sont en cours d'élaboration.
Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Et vous, que souhaiteriez vous que votre office de tourisme vous propose ?

Vous êtes un particulier et vous souhaitez soutenir une association locale et le développement touristique

Vous êtes un professionnel, une association et vous souhaitez promouvoir et faire connaître votre établissement ou vos animations

Une solution s'offre à vous, pensez à adhérer à votre Office de Tourisme

Pour plus d'informations :

OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PIERRE MAGNY-COURS
2 rue du Lieutenant Paul Theurier – 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
Tél: 03 86 37 21 25 – Fax: 0811 38 74 76

Courriel : ot.stpierre-magnycours@orange.fr ou Site: <http://saintpierremagnycours-tourisme.jimdo.com>

! N'hésitez pas à suivre nos actions sur :

Site Internet :



et



Office de Tourisme Saint-Pierre Magny-Cours

LA C.C.L.A

Mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de communes

La CCLA a pris la compétence en matière de « Coordination et animation du réseau de lecture publique » et a recruté, début octobre, Violaine ROUSSELET, en qualité de coordinatrice et animatrice du réseau de lecture publique intercommunal.



Violaine, professionnelle des métiers du livre et bibliothécaire depuis 10 ans sur les communes de Saint-Parize-le-Châtel et Chantenay-Saint-Imbert (cette dernière qu'elle a quittée pour rejoindre la CCLA), assurera ses missions sur un poste à mi-temps. Elle aura en charge le suivi de l'informatisation du réseau¹ et la formation des équipes, avec l'appui des services de la Bibliothèque Départementale dans un premier temps, puis la coordination et l'animation de ce réseau une fois celui-ci mis en place.

À terme, tous les habitants du territoire de la CCLA auront la possibilité d'emprunter et rendre des documents dans toutes les communes du réseau grâce à une navette. L'offre documentaire sera ainsi plus abondante et plus diversifiée.

Violaine proposera également des animations en collaboration notamment avec les équipes de la bibliothèque de Saint-Éloi.



Violaine (au centre) lors de la rencontre de présentation et d'échanges avec les bénévoles de Magny-Cours en décembre.

Pour tout renseignement complémentaire ou adresser vos idées si vous en avez pour faire vivre le réseau, n'hésitez pas à en faire part en nous les envoyant à culture@cc-loire-allier.fr.

Mise en place des commissions de travail

Lors du Conseil communautaire du 23 juillet dernier, des commissions de travail ont été mises en place et se sont déjà réunies pour réfléchir sur les dossiers dont elles ont la charge. Retrouvez l'ensemble des commissions, leurs membres et les thématiques sur le site internet de la CCLA, rubrique « Vie communautaire ».

¹ Le réseau de la CCLA est composé de 2 bibliothèques : Saint-Éloi et Saint-Parize-le-Châtel, d'un point lecture à Magny-Cours et d'une antenne à Sauvigny-les-Bois.

LA C.C.L.A

COVID-19 / Aide aux entreprises

Pour faire suite à la crise économique générée par le coronavirus, la CCLA se joint à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en place d'aides aux TPE de son territoire :

- **Fonds régional des territoires (FRT)** : aide à l'investissement matériel et immatériel et sur les charges des remboursements d'emprunts liées à des investissements matériels (capital). Taux d'intervention de 50%, plancher de 2 000€, plafond de 5 000€. Les aides pourront être attribuées jusqu'au 31 décembre 2021 dans la limite de l'enveloppe communautaire et dans les conditions fixées par le Règlement local mis en place par la CCLA.

Ce document est consultable sur <https://www.cc-loire-allier.fr>.

- **Fonds d'avances remboursables (FARCT)** : avances remboursables comprises entre 3 000 et 15 000€, sans garantie personnelle et à taux 0, durée de remboursement jusqu'à 7 ans, possibilité de différé de remboursement de 2 ans. Dépôt possible jusqu'au 31 décembre 2021 sur : <http://www.initiative-bourgognefranchecomte.fr>

Retrouvez toutes ces informations sur :

www.cc-loire-allier.fr

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Anne DUVALET, agent de développement, au 03 86 21 21 51 / 06 69 48 23 02 ou via contact@cc-loire-allier.fr.

Programmation culturelle

En partenariat avec La Maison de l'Agglomération de Nevers, la CCLA propose la reprogrammation du spectacle « Héroïnes » sur la commune de Magny-Cours le 4 mai 2021 à 20h00 (lieu à définir). Pour plus d'informations concernant ce spectacle : **maisonculture.fr**

NOUS CONTACTER

03 86 21 08 49

administratif@cc-loire-allier.fr

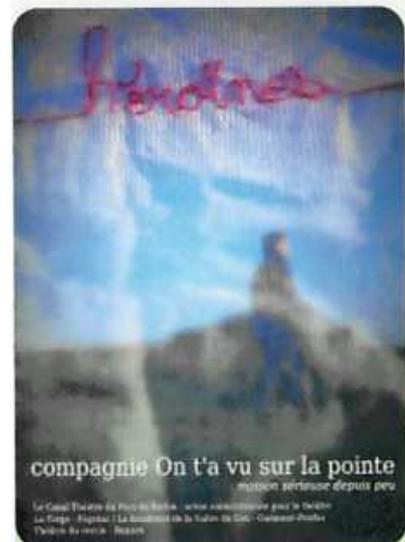
Communication

Depuis avril, vous pouvez retrouver toutes les actualités de la CCLA sur son site internet :

www.cc-loire-allier.fr

ou sur sa page Facebook

« CCLA : Communauté de Communes Loire et Allier ».



INFORMATIONS DIVERSES

HORAIRES DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Le syndicat des transports est ouvert au public :

- Le lundi après-midi de 14h00 à 17h00
- Le mercredi matin de 8h00 à 12h00

☎ : 03-86-58-16-91 Mail : mairie.marsallier@wanadoo.fr



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les poteaux d'éclairage public ont été numérotés par le SIEEEN.

Dans la mesure du possible, si vous avez connaissance d'une panne, veuillez communiquer le numéro inscrit sur le poteau au secrétariat de Mairie.

HORAIRES DÉCHETTERIES

Magny-Cours

- du mardi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le jeudi de 13h30 à 16h30, du vendredi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 d'octobre à avril,

- du mardi au mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00, du vendredi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 de mai à septembre,
FERMÉE LE DIMANCHE, LE LUNDI ET LES JOURS FÉRIÉS

☎ : 03-86-21-27-40

Chantenay-Saint-Imbert

- du mardi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 13h30 à 16h30, le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 d'octobre à avril,

- du mardi au mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 13h30 à 17h00, le samedi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h00 de mai à septembre,
FERMÉE LE DIMANCHE, LE LUNDI ET LES JOURS FÉRIÉS

☎ : 06-60-92-21-28

PASSEPORT - CARTE D'IDENTITÉ

Pour l'établissement des passeports, vous devez désormais vous rendre dans une Mairie possédant une borne biométrique comme Nevers, Saint-Pierre-le-Moûtier, Decize ou Varennes-Vauzelles.

Depuis le 22 mars 2017, vous devez également vous rendre dans l'une de ces Mairies pour l'établissement des cartes d'identité.

NB : certaines Mairies vous reçoivent uniquement **sur rendez-vous**. Vous avez la possibilité de pré-remplir votre demande en ligne. Pour toute information : (www.demarches.interieur.gouv.fr).

Depuis le 1^{er} Janvier 2014 les cartes d'identités des personnes majeures sont valables 15 ans. Le délai reste inchangé pour les mineurs (10 ans).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons doivent se présenter à la Mairie de leur domicile pour se faire recenser **au cours du mois de leur 16^e anniversaire**. Se munir du livret de famille, de la carte d'identité, d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile.



RAMASSAGE D'ENCOMBRANTS

Le SYCTOM de Saint Pierre propose un service payant de ramassage des encombrants à domicile **limité à 3 m³/ foyer**.

Tarifs : **15 € le 1^{er} m³**

10 € les 2^e et 3^e m³



DÉPÔTS ILLICITES

Par arrêté municipal n° 2011/005 du 17 juin 2011, il a été décidé que toute personne ayant déposé des déchets sur le territoire communal devra payer leurs frais d'évacuation.

Le montant de l'amende est de 150 € (délibération N°2016/Novembre/004).

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Pour le confort de chacun, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2007-P-2817 du 21 mai 2007 (et plus particulièrement les articles 2 et 5) portant réglementation des bruits de voisinage, Le Maire rappelle aux habitants de Mars-sur-allier que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou de matériels sonores tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

TRI SÉLECTIF

Un point de collecte est à disposition des usagers dans les locaux de la Mairie pour :

- les piles et les accumulateurs
- les cartouches d'encre
- les téléphones
- les ampoules et les stylos



CARTE GRISE PERMIS DE CONDUIRE

Les démarches se font maintenant uniquement sur le site www.ants.gouv.fr

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires ou possesseurs d'animaux domestiques sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter une gêne dans le voisinage. En cas de non-respect de ces mesures, la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 autorise le Maire à faire placer tout animal présentant un danger dans un lieu de dépôt adapté, **aux frais de son propriétaire ou gardien**.

ANIMAUX DANGEREUX

À NOTER : La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie doivent posséder un permis de détention délivré par la Mairie après avoir suivi une formation et obtenu une attestation d'aptitude.

Cette attestation sera à remettre en Mairie avec le passeport européen, la carte d'identification, le certificat de vaccination antirabique, l'évaluation comportementale du chien et une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

NUMÉROS UTILES

Mairie

9 Route de Moiry

Tel. : 03.86.58.16.91

Fax : 09.70.60.30.74

mairie.marsallier@wanadoo.fr

www.marssurallier.fr



Mairie de Mars Sur Allier

Heures d'ouverture au public :

MAIRIE

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi De 09h00 à 12h00

SIS (TRANSPORTS SCOLAIRES)

Lundi De 14h00 à 17h00

Mercredi De 8h00 à 12h00

Tel : 03.86.58.16.91

N° unique d'urgence européen : 112

SAMU 58 : 15 (ou 112)

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17 ou 03.86.90.77.70

Centre Anti-Poisons : 01.40.05.48.48

Cabinet Médical St Pierre : 03.86.37.40.31

Maison de Santé Magny-Cours : 03.86.21.88.00

Cabinet infirmier Magny-Cours : 03.86.58.94.56

Cabinets infirmiers St Pierre : 03.86.37.27.98 ou 03.86.37.25.12

ou 03.86.90.80.19

Alerte crues de l'Allier : 0825.15.02.85

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire ou ses Adjointes :

Jean DELEUME : 06-63-83-86-92

Thierry FAVARCQ : 06-63-84-04-26

David PETIT : 07-64-47-29-54



MARS INFOS

Directeur de publication :

- Jean DELEUME, Maire de Mars-sur-Allier

Mise en page /rédaction/contributions :

-Commission Communication, Agnès FAVARCQ, Edith BRUNA

Crédit photos :

- Mairie de MARS-SUR-ALLIER